

*Date de dépôt : 8 mai 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Isabelle Pasquier : Quelle suite donner au suicide d'un jeune adulte au centre de l'Etoile ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 10 avril 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Mercredi 27 mars 2019, A. R. H., un jeune homme de 18 ans, résidant au centre de l'Etoile depuis l'âge de 15 ans, a mis fin à ces jours. Il est décédé vendredi 29 mars aux HUG. Trois tentatives de suicide de jeunes migrants à Genève ont semble-t-il eu lieu durant la même semaine.*

*Ces jeunes adolescents ont quitté leur famille et leur pays, fuit la guerre, traversé des milliers de kilomètres dans des conditions dangereuses et éprouvantes, faisant preuve d'une volonté de vivre qui impressionne et force l'admiration.*

*La vie qu'ils rencontrent chez nous est forcément très différente de ce qu'ils ont connu et imaginé. Vulnérables, ils arrivent seuls, dans un milieu dont ils ne connaissent ni la langue, ni les coutumes, ni les codes.*

*« L'Etoile, c'est comme une prison », selon le témoignage de jeunes qui y séjournent. Lieu anonyme, foyer cerné de barrières, fouilles et contrôles à chaque passage, conditions de vie rudimentaires, isolement, humiliations quotidiennes, présence plus marquée des agents de sécurité que des assistants sociaux. Mais c'est surtout l'incertitude quant à leur devenir et le manque de perspective qui les pèsent.*

*« A. R. H, il était toujours souriant. C'est le système qui l'a tué. » Ces mots sont ceux de jeunes qui l'ont côtoyé.*

*Au-delà de la tristesse, il y a la nécessité de comprendre.*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de répondre aux nombreuses questions suivantes :*

- Un moment de recueillement au centre de l'Etoile ou dans un autre lieu invitant non seulement les jeunes du centre, mais également ses ami-e-s et connaissances, les professionnels ayant côtoyé A. R. H. au foyer, à l'école, dans l'administration, les bénévoles, les familles relais ainsi que la société civile proche de ces jeunes est-il prévu ?*
- Une discussion avec les jeunes résidents sur leurs suggestions et propositions pour améliorer leurs conditions de vie a-t-elle été envisagée / serait-elle envisageable ?*
- Une analyse des manquements dont témoigne ce drame sera-t-elle rapidement mise en œuvre ?*
- Combien de tentatives de suicide au cours des 24 derniers mois à l'Etoile et dans les centres collectifs d'hébergement du canton ?*
- Quel est l'encadrement supplémentaire mis en place lorsqu'un jeune commet un acte de violence à l'encontre de lui-même ?*
- Combien de jeunes logés dans le centre ont été suivis ou hospitalisés à l'unité Malatavie durant les 24 derniers mois ? Quel suivi supplémentaire est proposé à leur retour à l'Etoile après un tel séjour ?*
- Lorsqu'un acte de violence est commis à l'égard d'un tiers, quel accompagnement et quelle prise en charge sont proposés, hormis la sanction prévue ?*
- Les barrières autour du centre sont-elles indispensables ?*
- Quelle est la formation dispensée aux agents de sécurité travaillant à l'entrée du centre ? Des brimades et autres comportements choquants et inadéquats ont été portés à notre connaissance, une problématique peu mentionnée dans le rapport de la Cour des comptes.*
- Comment s'explique la présence d'agents de sécurité à l'entrée ? Y a-t-il des Securitas ou Protectas également à l'entrée des foyers pour mineurs placés ?*
- Quel est le coût de la présence des agents de sécurité à l'entrée du centre ? Comment cette présence s'explique-t-elle puisque du personnel social formé est présent 24h/24 dans le centre ?*
- Suite à l'audit de la Cour des comptes, quelles mesures ont déjà pu être mises en place ? Le Conseil d'Etat constate-t-il une amélioration ?*

- *Le 3 avril, communiquant sur ce décès, l'Hospice général a indiqué « une fois de plus l'importance d'aboutir à une politique coordonnée entre les nombreux acteurs étatiques impliqués pour clarifier la répartition des rôles et des moyens mis à disposition de l'accompagnement des jeunes RMNA et ex-RMNA ». Quelle priorité sera mise et dans quels délais ?*
- *Qu'en est-il de la préparation au passage à la majorité, un dispositif est-il en place ou prévu ?*
- *En plus de la collaboration entre les départements, de nombreuses associations, familles et personnes se mobilisent auprès des jeunes. Comment est organisée la collaboration avec le réseau associatif et la société civile ? Un réseau a-t-il été créé ? Des supervisions et moments d'échanges sont-ils prévus ? Les rôles des uns et des autres ont-ils été clarifiés ?*

*Ces éléments ont été réunis sur la foi d'échanges, tant avec des jeunes qui sont dans le centre ou y ont vécu qu'avec des familles relais de Carouge, actives auprès de ces jeunes.*

*NB. J'invite le DIP à adapter son modèle d'annonce de décès dans la presse en fonction des situations. Référent à la famille était dans ce cas particulièrement peu adapté.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever qu'il a été très attristé d'apprendre le décès du jeune requérant d'asile, tout comme l'a été chaque personne, proche, ami-e, enseignant-e, collaborateur et collaboratrice du centre d'hébergement de l'Etoile, suite à ce tragique événement.

Il apporte par ailleurs les réponses suivantes aux diverses questions posées :

- 1. Un moment de recueillement au centre de l'Etoile ou dans un autre lieu invitant non seulement les jeunes du centre, mais également ses ami-e-s et connaissances, les professionnels ayant côtoyé A. R. H. au foyer, à l'école, dans l'administration, les bénévoles, les familles relais ainsi que la société civile proche de ces jeunes est-il prévu ?***

Une cérémonie en hommage au jeune Ali a eu lieu le 5 avril 2019, en présence de toutes les personnes qui l'ont côtoyé : ses ami-e-s, ses connaissances, les professionnel-le-s, les familles relais et un imam de confession chiite.

- 2. Une discussion avec les jeunes résidents sur leurs suggestions et propositions pour améliorer leurs conditions de vie a-t-elle été envisagée / serait-elle envisageable ?***

Le dialogue entre le personnel chargé de l'encadrement socio-éducatif au centre de l'Etoile et les jeunes qui y sont logé-e-s est continu. Toutes les propositions formulées sont entendues, discutées et envisagées.

- 3. Une analyse des manquements dont témoigne ce drame sera-t-elle rapidement mise en œuvre ?***

Une telle analyse a été mise en œuvre immédiatement après le décès. Elle permet de conclure qu'aucun manquement n'a été constaté dans le suivi du jeune Ali. En raison de sa vulnérabilité observée dès son arrivée en Suisse, il a bénéficié d'un suivi éducatif et médical intense.

- 4. Combien de tentatives de suicide au cours des 24 derniers mois à l'Etoile et dans les centres collectifs d'hébergement du canton ?***

La seule tentative de suicide répertoriée est celle qui a malheureusement abouti à la situation faisant l'objet de la présente QUE.

**5. *Quel est l'encadrement supplémentaire mis en place lorsqu'un jeune commet un acte de violence à l'encontre de lui-même ?***

En réponse à ces situations, le corps médical est mobilisé et des mesures d'urgence sont prises. Les jeunes sont le plus souvent emmené-e-s à l'hôpital, accompagné-e-s d'un éducateur ou d'une éducatrice. Dans ce cas, l'unité de crise Malatavie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), destinée aux jeunes à risque suicidaire, intervient systématiquement. Un suivi en réseau est ensuite mis en place entre les différent-e-s professionnel-le-s mobilisé-e-s et les jeunes.

**6. *Combien de jeunes logés dans le centre ont été suivis ou hospitalisés à l'unité Malatavie durant les 24 derniers mois ?***

Entre 2015 et 2017, une vingtaine de jeunes ont été suivi-e-s brièvement et ponctuellement à l'unité de crise Malatavie, dont la prise en charge s'effectue sur un mode volontaire et sur avis d'un-e médecin psychiatre. De rares hospitalisations en ambulatoire ont été prononcées.

**7. *Quel suivi supplémentaire est proposé à leur retour à l'Etoile après un tel séjour ?***

Le suivi éducatif à la sortie de l'unité Malatavie est adapté à la vulnérabilité des jeunes requérant-e-s d'asile. Dans tous les cas, le suivi est accru et accompagné de mesures ponctuelles (réveil le matin, fractionnement de l'assistance financière, contrôles réguliers, accompagnement à tous les rendez-vous médicaux, mesures scolaires adaptées). De plus, les jeunes sont logé-e-s dans une chambre située dans un module proche de la permanence éducative. Enfin, le personnel éducatif veille au strict respect de la médication prescrite et à la présence régulière des jeunes aux thérapies définies par le corps médical.

**8. *Lorsqu'un acte de violence est commis à l'égard d'un tiers, quel accompagnement et quelle prise en charge sont proposés, hormis la sanction prévue ?***

Dans une telle situation, les premiers gestes visent à assurer l'intégrité physique des un-e-s et des autres, à assurer les premiers soins et à appeler une ambulance si nécessaire. Parfois, un déplacement temporaire dans un autre lieu d'accueil peut être prévu.

### **9. Les barrières autour du centre sont-elles indispensables ?**

Les barrières sont essentielles à la sécurité du centre et de ses résident-e-s mineur-e-s. Elles servent à s'assurer que les personnes qui entrent dans le centre sont identifiables et identifiées, qu'aucun liquide alcoolisé n'y est introduit et à empêcher l'introduction d'armes ou de tout objet potentiellement dangereux.

### **10. Quelle est la formation dispensée aux agents de sécurité travaillant à l'entrée du centre ? Des brimades et autres comportements choquants et inadéquats ont été portés à notre connaissance, une problématique peu mentionnée dans le rapport de la Cour des comptes.**

L'ensemble des agent-e-s engagé-e-s sur les sites de l'Hospice général (HG) reçoit la Formation de Base (FOBA) obligatoire. La séance d'information proposée par le centre de formation Protectas Genève est donnée en présence de l'équipe « veille et sécurité » de l'HG et de la Cellule Requérents d'Asile (CRA) de la police cantonale. Les agent-e-s suivent par ailleurs une formation basée principalement sur le « Qualified Specialist Asylum Seeker », élaborée par le centre de formation Protectas Academy. Ce cours, destiné aux agent-e-s qui interviennent sur les sites accueillant des requérant-e-s d'asile, couvre les points essentiels relatifs à la sécurité de cet environnement spécifique (désescalade verbale, multi-culturalité, compétences sociales adaptées, etc.).

En juin 2017, suite à une recrudescence de la violence sur le site de l'Etoile, l'HG a mandaté « Crescendo formation » pour la mise en place d'une formation spécifique à l'attention des agent-e-s travaillant dans un centre pour requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA). A cette occasion, les agent-e-s ont notamment appris à appréhender une population aux comportements difficiles (violence parfois extrême, automutilation, rejet de l'autorité et de l'uniforme, non-respect des règles de vie en communauté, rupture de communication, etc.).

Enfin, les agent-e-s présent-e-s au centre de l'Etoile reçoivent une formation pratique qui tient compte des caractéristiques de ce foyer.

### **11. Comment s'explique la présence d'agents de sécurité à l'entrée ?**

La présence du personnel de sécurité à l'entrée du centre et les contrôles auxquels ce dernier procède ont pour objectif d'éviter toute intrusion de personnes et/ou de matériel contrevenant au règlement (cf. réponse à la question 9). Une telle présence est nécessaire pour assurer la sécurité des résident-e-s et des équipes de professionnel-le-s.

**12. Y a-t-il des Securitas ou Protectas également à l'entrée des foyers pour mineurs placés ?**

Les autres RMNA placé-e-s dans les centres d'hébergement de l'HG sont sous la responsabilité de leur famille d'accueil (composées généralement d'oncles, tantes ou de grands-parents). Par ailleurs, il n'y a pas d'agent-e-s de sécurité dans les foyers d'éducation spécialisée accueillant un nombre restreint d'enfants ou de jeunes.

**13. Quel est le coût de la présence des agents de sécurité à l'entrée du centre ?**

En 2018, les coûts liés à l'engagement de 3 agent-e-s de sécurité 24h/24h au centre de l'Etoile se sont élevés à 1 350 000 francs.

**14. Comment cette présence s'explique-t-elle puisque du personnel social formé est présent 24h/24 dans le centre ?**

S'agissant d'une telle présence, le lecteur ou la lectrice est prié-e de se référer aux réponses apportées aux questions 9, 10 et 11.

**15. Suite à l'audit de la Cour des comptes, quelles mesures ont déjà pu être mises en place ?**

**16. Le Conseil d'Etat constate-t-il une amélioration ?**

Depuis mai 2018, les permanences éducatives ont été supprimées afin de développer une plus grande présence auprès des jeunes (recommandation 8a). Le personnel éducatif (21 ETP) a été divisé en 2 équipes distinctes, chacune avec 1 chef-fe de groupe. De plus, la présence des éducateurs et des éducatrices a été renforcée de 7h00 à 8h00 (réveil) et de 18h00 à 22h30. Le *continuum* de présence entre 22h00 et le matin est assuré par des intervenant-e-s de nuit. Un assistant social supplémentaire a par ailleurs été attribué au centre de l'Etoile.

Un projet éducatif définissant le type de prise en charge et les responsabilités de chacun-e (recommandation 8c) a été finalisé en octobre 2018 et soumis au service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP).

Ces mesures ont été prises à satisfaction du Conseil d'Etat.

**17. Le 3 avril, communiquant sur ce décès, l'Hospice général a indiqué « une fois de plus l'importance d'aboutir à une politique coordonnée entre les nombreux acteurs étatiques impliqués pour clarifier la répartition des rôles et des moyens mis à disposition de l'accompagnement des jeunes RMNA et ex-RMNA ». Quelle priorité sera mise et dans quels délais ?**

La Cour des Comptes a recommandé au département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) d'évaluer les besoins des RMNA, en concertation avec l'ensemble des acteurs et actrices compétent-e-s du domaine (recommandation 1). Puis, sur cette base, la Cour recommande que les membres du conseil d'Etat concerné-e-s (DEAS devenu DCS et DIP) demandent au Conseil d'Etat une prise de position sur la politique globale de prise en charge des RMNA indépendamment de l'âge (recommandation 2), incluant le passage à l'âge adulte jusqu'à 25 ans (ex-RMNA).

C'est pourquoi, afin de satisfaire à la 1<sup>re</sup> recommandation, l'évaluation des besoins a été confiée par le DIP à la Haute école de travail social (HETS). Son rapport est attendu pour l'été 2019 et permettra de définir un plan d'action et des priorités.

**18. Qu'en est-il de la préparation au passage à la majorité, un dispositif est-il en place ou prévu ?**

Premièrement, l'équipe éducative du centre de l'Etoile prend en charge les jeunes adultes et continue de les encadrer dans leur parcours d'insertion professionnelle ou de formation. La plupart de ces jeunes restent par ailleurs logés au centre de l'Etoile.

Deuxièmement, les mesures proposées par le DIP pour améliorer l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes migrant-e-s se poursuivent. Après la mise sur pied de classes d'alphabétisation et d'orientation professionnelle (qui permettent d'allonger le temps de formation), l'ACCES II propose aux élèves qui ne sont pas encore prêt-e-s à entrer au centre de formation professionnelle (CFPP) d'intégrer une classe d'insertion préprofessionnelle en collaboration avec les ateliers de formation de l'HG. Il travaille à une collaboration avec l'entreprise sociale PRO pour amener vers le monde du travail des élèves scolairement très faibles qui ne peuvent bénéficier d'une formation adaptée et subventionnée par l'assurance invalidité (AI) en raison de leur statut. Les jeunes sont accepté-e-s à l'ACCES II jusqu'à 19 ans et sont accompagné-e-s pour trouver une formation professionnelle tant qu'elles et ils sont scolarisé- e- s.



Troisièmement, le projet de préapprentissage d'intégration (PAI), lancé au niveau fédéral et partiellement financé par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), a débuté lors de la rentrée scolaire 2018. Destiné aux jeunes au bénéfice d'un permis B (réfugié-e) ou F et donc en droit de travailler, il propose dans notre canton 60 places de préapprentissage dans six domaines d'activité et 80 places dès la rentrée scolaire 2020.

Quatrièmement, le Conseil d'Etat définit actuellement le dispositif cantonal relatif à l'Agenda Intégration Suisse (AIS), un programme fédéral développé dans le but d'encourager l'intégration socioprofessionnelle des jeunes relevant du domaine de l'asile et de les accompagner dans leur passage à l'âge adulte.

***19. En plus de la collaboration entre les départements, de nombreuses associations, familles et personnes se mobilisent auprès des jeunes. Comment est organisée la collaboration avec le réseau associatif et la société civile ?***

***20. Un réseau a-t-il été créé ?***

***21. Des supervisions et moments d'échanges sont-ils prévus ?***

***22. Les rôles des uns et des autres ont-ils été clarifiés ?***

Le réseau se construit progressivement autour des jeunes en fonction essentiellement de leurs besoins et de leur parcours d'intégration (école, santé, famille, binôme Croix-Rouge, famille-relais, etc.). Durant la période de minorité des jeunes migrant-e-s, le curateur ou la curatrice et l'éducateur ou l'éducatrice jouent en tandem un rôle central dans la coordination du réseau du jeune.

La collaboration avec le réseau associatif est en effet soutenue. Les acteurs et actrices dudit réseau interviennent soit dans un contexte individuel (familles-relais, binômes de la Croix-Rouge), soit pour une activité qui s'adresse à plusieurs jeunes (aide aux devoirs par exemple). Un-e membre de l'équipe du centre de l'Etoile s'occupe de la coordination de ce réseau. Chaque suivi individuel fait l'objet d'une réunion formelle où les rôles sont définis.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS